

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 JUIN 2010

COMPTE - RENDU

---=o0o=---

**1°/ MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Henri LEROY, Maire.
- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, M. Jacques BERTHELOT, Mme Christine LEQUILLIEC, M. Yves SIMON, Mme Josiane GHIBAUDO, M. Rémy ALUNNI, Mme Sandrine CASINELLI, M. Georges LORENZELLI, Mme Sophie DEGUEURCE, Adjoints,
- M. Bruno MUNIER, Mme Claude CARON, M. Jean PASERO, M. Gérald ALLADIO, Mme Marie-Thérèse SEVILLA, M. Pierre DECAUX, Mme Christiane LORIN, M. Guy VILLALONGA, Mme Catherine DESCAMPS, M. Alain AVE, M. Jean-Pierre ODDES, Mme Arlette VILLANI, M. Jean-Valéry DESENS, M. Bernard DAVID, M. Jean-Claude CASTILLO, Mme Arlette GIORDANO, M. Claude GANTOIS, M. Gérard ALUNNI, M. Hervé LAVISSE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

- Mme VOLFF, Conseillère Municipale, par Mme Claude CARON,
- Mme Emilie OGGERO, Conseillère Municipale par M. Jean PASERO,
- Mme Barbara LAURETTA, Conseillère Municipale par M. Rémy ALUNNI
- Mme Chantal MAIMON, Conseillère Municipale par Mme Arlette GIORDANO

**2°/ LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE
REUNIR.**

**3°/ Monsieur Jean – Valéry DESENS, CONSEILLER MUNICIPAL EST DESIGNE SECRÉTAIRE
DE SÉANCE.**

**JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA
DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.

QUI EST VOTE :

A L'UNANIMITE

---=o0o=---

En ouverture de notre séance d'aujourd'hui je porte à votre connaissance les éléments de présentation synthétisés

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où le bilan des événements tragiques survenus dans le Département voisin du Var n'est pas encore définitif, je vous propose d'avoir une pensée pour toutes ces malheureuses victimes de cet événement cataclysmique.

Les dizaines de disparus doivent nous alerter, doivent nous interroger, sur la place de l'homme dans la nature.

Nous mesurons à l'occasion de cette tragédie, combien cette place est dépendante de notre environnement. Il est bien évidemment trop tôt pour tirer toutes les conséquences du drame et je vous propose de faire savoir à nos malheureux collègues du Var, notre solidarité et notre soutien total.

Dès les premières heures, j'ai été en contact avec mon ami, Max PISELLI, Maire de Draguignan, afin de proposer l'aide de la Commune de Mandelieu-La Napoule car nous avons été heurté par ces images de chaos, diffusées par les chaînes de télévision.

Aussi, je vous propose d'observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes auxquelles nous pensons avec beaucoup d'émotion.

Mesdames, Messieurs,

Traditionnellement l'ordre du jour du Conseil Municipal de Juin est consacré au vote des comptes administratifs, du budget supplémentaire et des budgets annexes.

De ce fait, compte tenu de la situation Financière Européenne, des difficultés que rencontre la monnaie face au Dollar et au Yen, des plans de rigueur annoncés par la quasi-totalité des Nations Partenaires de notre Pays, il est judicieux d'analyser la problématique des futures dotations et compensations qui impacterait nos budgets de fonctionnement à venir.

La crise économique a percuté l'exercice 2009 et poursuivra son effet érosion sur les prochains exercices budgétaires.

Le compte administratif de la Commune retrace en effet, l'engagement fort de notre municipalité dans le cadre du plan de relance du gouvernement. Nous nous étions en effet engagés, par convention avec l'Etat, à investir au minimum 13 684 739 € afin de pouvoir bénéficier du versement du fond de compensation de la TVA à l'année N+1 au lieu de l'année N+2 qui se pratiquait jusqu'en 2008 – 2009.

Nous avons largement, atteint et même dépassé cet objectif puisque, comme vous le constaterez la dépense d'investissement réalisée s'élève à 22 465 331 € alors que nos dépenses de fonctionnement diminuent. L'anticipation du versement du fond de compensation de la TVA, qui nous a permis de percevoir quatre millions deux cent trente et un mille deux cent vingt euros au lieu de deux millions quatre cent onze mille cinquante neuf euros a eu un véritable effet levier et nous a permis d'injecter neuf millions d'euros de plus dans l'économie locale. Notre action volontariste a permis de maintenir l'emploi dans les entreprises périphériques développées en aménageant notre Territoire et embellir notre Commune tout en préservant notre environnement.

Cependant, la crise n'est pas finie loin delà.

Financière d'abord : elle s'est ensuite étendue au domaine de l'économie réel. Or, le volet financier redevient particulièrement prégnant avec à l'heure actuelle, le débat National sur le déficit public qui se creuse dangereusement.

De fait, chaque année depuis 30 ans, le solde des administrations publiques est déficitaire, nous le savons. Cela résulte à la fois des hausses des dépenses consenties notamment en bas des cycles économiques et des réductions de recettes décidées le plus souvent pour limiter le trou de

Ainsi, les finances publiques de la France, dans une situation plus saine que celles d'autres pays développés jusqu'au milieu des années 1990, sont à présent dans un état dégradé avancé.

En effet, du fait de la conjoncture économique, les dépenses publiques se sont accrues tandis que les recettes se réduisaient. Le déficit public est à un niveau jamais atteint depuis la dernière guerre. -7,5 % du PIB en 2009. Les conséquences de la poursuite de cette dérive bien que difficile à envisager avec précision, seraient gravement préjudiciables au pays et aux générations futures.

L'effort d'assainissement à réaliser, qui fait l'objet d'un rapport spécifique dans le cadre de la conférence sur les déficits publics, dépendra de l'évolution des paramètres macro-économiques au premier rang desquels le rythme de croissance, une fois la crise définitivement passée bien sûr !

Quoi qu'il en soit, cet effort devra être d'un niveau très supérieur à celui entamé au cours des années 2000 pour les seules dépenses de l'Etat.

Ainsi, n'en doutons pas, l'effort qui sera demandé à tous, particuliers, entreprises locales, sera sans commune mesure avec ce qui nous connaissons.

La France n'est pas un pays isolé en Europe.

Plusieurs pays ont déjà annoncé leur plan de rigueur. La France devrait, annoncer définitivement le sien dans les prochains jours.

A Mandelieu – La Napoule, nous nous apprêtons à renforcer les mesures d'économies pour être prêt à faire face à nos responsabilités.

Ainsi, tant au niveau Européen (I) que National (II) et local (III) la rigueur budgétaire est à l'ordre du jour, c'est un impératif préventif de survie financière.

I°) Au niveau Européen.

1.1 les Etats confrontés au déficit public :

Les Etats Grec, Espagnol, Portugais, confrontés à la dégradation de leur notation en raison de leurs déficits publics, empruntent désormais à un taux d'intérêt largement supérieur à celui de l'Allemagne. En réaction, ces pays ont mis en place un plan d'austérité pour ramener le déficit public dans les bornes fixées par le traité de Maastricht qui le rappelle est de 3% du PIB.

L'Allemagne annonce pour sa part un plan d'économies de quatre vingt milliard d'€uros jusqu'en 2014.

1.2 la gouvernance financière Européenne renforcée.

Les grands pays Européens ont largement contribué à élaborer le plan Européen en faveur de la stabilité de l'€uro. Pour ce faire, ils ont favorisé la création du fond Européen de stabilité financière qui est dotée de quatre cent quarante milliard d'€uros dont cent onze à la charge de la France.

Malgré cela, les Etats sont aujourd'hui testés par les marchés. Ainsi, le taux d'intérêt accordé à la France pour ses emprunts, est actuellement supérieur de 0,5 point (au 50 points de base) à celui de l'Allemagne. Le surcoût annuel que représente cette hausse peut être estimé à un milliard d'€uros pour nos finances publiques. De ce fait, la France prépare son plan d'austérité sans précédent.

II°) la France se prépare à une cure d'austérité.

L'objectif est de ramener les déficits publics au niveau de 3 % du PIB d'ici à 2013 a précisé Monsieur FILLON, Premier Ministre alors qu'ils ont été, pour 2009, je le rappelle à 7,5%.

2.1 la situation des finances publiques Française.

Le déficit a atteint cent trente huit milliard d'€uros en 2009, en hausse de quatre vingt deux milliard par rapport à 2008. Il s'élève donc à 7,5 % du PIB. La dette de la France pour sa part, s'est creusée jusqu'à un total de mille quatre cent quatre vingt neuf milliard d'€uros fin 2009, soit 77,6 % du PIB.

Les émetteurs de cette dette publique sont l'Etat pour 1162,5 milliards, les administrations locales pour 156,8 milliards, les organismes divers de l'administration centrale pour 115,3 milliards et enfin la sécurité sociale pour 54,3 milliards.

2.2 le plan d'austérité impactera les collectivités locales

En effet, le plan tel qu'il est annoncé, prévoit un gel des transferts financiers aux collectivités locales. De ce fait, les contraintes financières des collectivités locales seront fortement resserrées à partir de 2011. Le gel des dépenses de l'Etat pèsera inévitablement sur les transferts financiers aux collectivités locales.

Or, les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales hors fiscalité transférée, représentent une part importante mais également croissante des dépenses de l'Etat, (18,7 % en 2008).

De ce fait, comme l'ont montré de nombreux rapports au cours de ces dernières années, la maîtrise des dépenses publiques ne peut uniquement toucher l'Etat même si celui-ci reste de loin le premier concerné en raison du point aussi bien de son solde déficitaire que de sa dette dans l'enceinte de l'administration publique.

Ainsi, la maîtrise de l'évolution de ces dépenses qui représentent aujourd'hui 1% des dépenses publiques paraît largement engagée.

A ce moment de mon propos, je me dois de saluer les efforts très importants consentis par notre équipe pour diviser l'endettement de la Ville de Mandelieu – La Napoule par 4. Aussi aujourd'hui, les établissements bancaires Nationaux nous prêtent à des taux extrêmement intéressants, saluant ainsi, nos efforts de gestion quant à l'endettement de la Commune jugé extrêmement performant puisque remboursable sur 2 exercices.

2.3 la réforme Nationale de la fiscalité dite locale impactera également nos finances communales.

Elle l'impactera directement puisque cette réforme réduit la capacité des collectivités locales à fixer les taux d'imposition.

Pour les Communes dans un premier temps. La modification de la taxe professionnelle entraîne la diminution de l'autonomie fiscale. En effet, le pourcentage de ressources pour lesquelles les Communes ont décidé des taux à appliquer était avant la réforme de 48% et passera après la réforme à 41%. Cette réforme impactera aussi indirectement les Communes en réduisant les marges des Conseils Généraux qui participaient dans une proportion non négligeable dans le financement de nos projets.

La diminution de la capacité des Conseils Généraux à fixer les taux de leur fiscalité est encore plus impressionnante que celle des Communes. Ainsi, avant la réforme, cette capacité concernait 35% des ressources du Département. Après la réforme, elle ne concernera plus que 16% de leurs recettes.

Par conséquent, nous devons anticiper une baisse importante des moyens de nos participants avec probablement la quasi fin de l'aide importante aux Communes. Il apparaît ainsi nécessaire de s'inscrire dans un plan d'économies de gestion affinée de nos dépenses.

III°) la Commune de Mandelieu – La Napoule doit mettre en place une politique encore plus forte de maîtrise totale de l'évolution de ses dépenses.

3.1 la crise économique a impacté nos recettes.

En 2009, la baisse des droits de mutation s'est encore accentuée. Elle a atteint 29,91 % par rapport à l'année 2008, soit un montant de neuf cent mille Euros. Les recettes du Casino pour leur part, n'ont pas retrouvé leur niveau de 2007 et ont enregistré toujours un différentiel négatif de cinq cent vingt mille Euros entre 2007 et 2009. Grâce à notre service des Finances en lien avec le Trésor Public, une mise à jour des bases de l'imposition locale a permis d'encaisser un rôle supplémentaire de neuf cent mille Euros ce qui a permis d'éviter un plan d'économies plus drastique.

3.2 nous devons donc nous préparer; par soucis d'épargner le porte monnaie de nos Administrés à de nouveaux efforts de gestion très significatifs.

Dès à présent, le budget supplémentaire intègre cette orientation et l'ensemble des délibérations que vous allez être amenés à voter, tient compte de cette problématique.

a) la recherche de recettes nouvelles.

Vous allez vous prononcer sur la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution du gaz. Il vous est proposé d'en fixer le montant au taux maximum autorisé par la Loi.

De même, nous récupérerons les recettes du parking, traditionnellement exploité en période estivale par l'Office du Tourisme face à la base pinède en bord de mer Avenue du Général de GAULLE.

Par ailleurs, la logique de la 4^{ème} étoile pour l'Office du Tourisme et des Congrès, c'est d'autoriser à l'année l'ouverture des plages concédées, ce qui permettra de demander une redevance supérieure à ce qu'elle aurait été pour une ouverture à 8 mois comme c'est le cas aujourd'hui dans les textes.

Enfin, il va vous être proposés de demander des subventions à l'Etat (Ministère de l'Intérieur /réserve parlementaire) pour la piste d'athlétisme pour un montant de quarante mille euros hors taxe.

Cela n'est malheureusement pas suffisant, nous allons également :

b) engager des économies de gestion.

Il vous est proposé d'une part, la réalisation d'un nouveau diagnostic de performance sur l'éclairage public qui vise à déterminer les moyens de générer des économies de fonctionnement. D'autre part, la mise en place d'une carte d'achat pour les achats de faible montant, qui coûtent aujourd'hui énormément en termes de frais induits.

En effet, une estimation des services fiscaux indique qu'un bon de commande coûte entre 100 et 200 euros en termes de frais de gestion. En limitant l'émission de papier et en gagnant du temps de travail en amont de la dépense, la collectivité fera un gain d'argent pour les commandes de faible montant. Naturellement, nous continuerons à contrôler ce qui est acheté avec ce nouvel instrument de paiement. Déjà, le petit matériel qui permettra d'acheter cette carte d'achat est celui qui figure dans les marchés de la Ville uniquement et à l'exclusion de toute autre demande.

c) la maîtrise de la masse salariale s'impose même au recrutement des saisonniers. Aussi, entre 2008 et 2010, nous enregistrons une baisse d'embauches qui passe de 116 saisonniers à 102.

En conclusion, cette tendance va s'accroître encore. J'ai demandé au DGS et aux DGA avec leurs Directeurs et en collaboration avec les Elus dans leur délégation, de proposer un budget de grande rigueur pour 2011. La Ville devra se concentrer sur ses missions premières et continuer à proposer des services de qualité aux Mandolociens et Napoulois.

**1ERE DELIBERATION :
COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2009.**

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prononcer l'Arrêté des Comptes de l'Exercice précédent en votant le Compte Administratif présenté par Le Maire.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	6 894 138,02 €			4 774 157,02 €
Opérations de l'exercice	23 516 916,23 €	24 092 353,42 €	42 315 441,01 €	49 242 256,95 €
TOTAUX	30 411 054,25 €	24 092 353,42 €	42 315 441,01 €	54 016 413,97 €
Résultat de clôture	6 318 700,83 €			11 700 972,96 €
Reste à réaliser	3 231 319,52 €	940 000.00 €		

TOTAUX CUMULES	33 642 373,77 €	25 032 353.42 €	42 315 441,01 €	54 016 413.97€
Résultat définitif	8 610 020,35 €			11 700 972,96 €

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

M.GANTOIS, Mme ROBORY DEVAYE et M.DAVID

Et après en avoir délibéré,

**PAR 26 VOIX POUR
Et
7 VOIX CONTRE**

(Mrs DAVID, CASTILLO, Mmes MAIMON, GIORDANO, Mrs GANTOIS, ALUNNI, LAVISSE)

VOTE le Compte Administratif et arrête les comptes de l'exercice 2009 (Budget Principal)

**2EME DELIBERATION :
COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2009.**

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prononcer l'Arrêté des Comptes de l'Exercice précédent en votant le Compte Administratif présenté par Le Maire.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		2 762 762,22 €		248 029,85 €
Opérations de l'exercice	1 322 841,52 €	1 080 266,79 €	847 241,18 €	642 764,43 €
TOTAUX	1 322 841,52 €	3 843 029,01 €	847 241,18 €	890 794,28 €
Résultat de clôture		2 520 187,49 €		43 553,10 €
Reste à réaliser	1 137 073,57 €			
TOTAUX CUMULES	2 459 915,09 €	3 843 029.01 €	847 241,18 €	890 794,28 €
Résultat définitif		1 383 113,92 €		43 553,10 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMTE

VOTE le Compte Administratif et arrête les comptes de l'exercice 2009 (Budget de l'Eau)

**3EME DELIBERATION :
COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009.**

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prononcer l'Arrêté des Comptes de l'Exercice précédent en votant le Compte Administratif présenté par Le Maire.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	6 316 950,61 €			1 191 288,82 €
Opérations de l'exercice	2 085 445,35 €	8 737 992,03 €	1 342 059,69 €	837 597,68 €
TOTAUX	8 402 395,96 €	8 737 992,03 €	1 342 059,69 €	2 028 886,50 €
Résultat de clôture		335 596,07 €		686 826,81 €
Restes à réaliser	73 415,92 €			
TOTAUX CUMULES	8 475 811,88 €	8 737 992,03 €	1 342 059,69 €	2 028 886,50 €
Résultat définitif		262 180,15 €		686 826,50 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

VOTE le Compte Administratif et arrête les comptes de l'exercice 2009 (Budget Assainissement)

**4 EME DELIBERATION :
COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE DES PORTS – EXERCICE 2009.**

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prononcer l'Arrêté des Comptes de l'Exercice précédent en votant le Compte Administratif présenté par Le Maire.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		15 596,62 €		335 073,98 €
Opérations de l'exercice			686 715,19 €	453 812,04 €
TOTAUX		15 596,62 €	686 715,19 €	788 886,02 €
Résultat de clôture		15 596,62 €		102 170,83 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		15 596,62 €	686 715,19 €	788 886,02 €
Résultat définitif		15 596,62 €		102 170,83 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

VOTE le Compte Administratif et arrête les comptes de l'exercice 2009 (Budget des Ports)

5 EME DÉLIBÉRATION :
COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES NAUTIQUES – EXERCICE 2009.

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de prononcer l'Arrêté des Comptes de l'Exercice précédent en votant le Compte Administratif présenté par Le Maire.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté				
Opérations de l'exercice	40 280,14 €	40 280,14 €	93 234,07 €	154 504,91€
TOTAUX		0,00 €	93 234,07 €	154 504,91 €
Résultat de clôture		0,00 €		61 270,84 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		0,00€	93 234,07 €	154 504,91 €
Résultat définitif		0,00 €		61 270,84 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

VOTE le Compte Administratif et arrête les comptes de l'exercice 2009 (Budget des Activités Nautiques)

6 EME DÉLIBÉRATION :
COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2009.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le Compte de Gestion pour le Budget Principal de la Commune, au titre de l'exercice 2009, établi par Madame BERTRAND, Trésorier Principal Receveur Municipal dont les écritures sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif 2009.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

VOTE le Compte Administratif et arrête les comptes de l'exercice 2009 (Budget des Activités Nautiques)

7 EME DÉLIBÉRATION :
COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2009.

Les écritures constatées au Compte de Gestion, pour le Budget Annexe de l'Eau de la Commune au titre de l'exercice 2009, établi par Madame BERTRAND, Trésorier Principal Receveur Municipal, sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif 2009.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document budgétaire.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

ADOpte le Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009, dont les écritures sont conformes

8 EME DÉLIBÉRATION :
COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009.

Les écritures constatées au Compte de Gestion, pour le Budget Annexe de l'Assainissement de la Commune au titre de l'exercice 2009, établi par Madame BERTRAND, Trésorier Principal Receveur Municipal, sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif 2009.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document budgétaire.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

9 EME DÉLIBÉRATION :
COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DES PORTS – EXERCICE 2009.

Les écritures constatées au Compte de Gestion, pour le Budget Annexe des Ports de la Commune au titre de l'exercice 2009, établi par Madame BERTRAND, Trésorier Principal Receveur Municipal, sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif 2009.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document budgétaire.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

10 EME DÉLIBÉRATION :
COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES NAUTIQUES - - EXERCICE 2009.

Les écritures constatées au Compte de Gestion, pour le Budget Annexe des Activités Nautiques de la Commune au titre de l'exercice 2009, établi par Madame BERTRAND, Trésorier Principal Receveur Municipal, sont rigoureusement identiques à celles du Compte Administratif 2009.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce document budgétaire.

LE CONSEIL, A L'UNANMITE

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009 dont les écritures sont conformes à celle du Compte Administratif pour le même exercice.

11 EME DÉLIBÉRATION :
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2009.

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 présentant,

En Section de Fonctionnement un excédent de : 11 700 972,96 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter le résultat de l'exercice 2009 dans les conditions suivantes :

Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :	6 318 700,83 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	2 291 319,52 €
Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) :	3 090 952,61 €

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

**PAR 26 VOIX POUR
Et
6 VOIX CONTRE**

Et
1 ABSTENTION
(M.LAVISSE)

VOTE l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2009 (Budget Principal)

12 EME DÉLIBÉRATION :
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2009.

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 présentant,

En section de fonctionnement un excédent de : 43 553,10 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter le résultat de l'exercice 2009 dans les conditions suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 43 553,10 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

VOTE l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2009 (Budget Annexe de l'eau)

13 EME DÉLIBÉRATION :
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009.

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 présentant,

En section de fonctionnement un excédent de 686 826,81 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter le résultat de l'exercice 2009 dans les conditions suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 686 826,81 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

VOTE l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2009 (Budget Annexe de l'Assainissement).

14 EME DÉLIBÉRATION :
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE DES PORTS – EXERCICE 2009.

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 présentant,

En section de fonctionnement un excédent de 102 170,83 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'affecter le résultat de l'exercice 2009 dans les conditions suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 102 170,83 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

VOTE l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2009 (Budget Annexe des Ports).

15 EME DÉLIBÉRATION :
AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES NAUTIQUES – EXERCICE 2009.

Le Compte Administratif de l'exercice 2009 présentant,

En section de fonctionnement un excédent de 61 270,84 €